

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LES RIVIÈRES PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET SECTORISÉE (PARIS) 2022-2027

Le Collège Communal informe la population que les projets de Programmes d' Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027, élaborés par les gestionnaires de cours d' eau conformément aux articles D.33/3 à D.33/6 du Code de l' Eau, sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l' entité.

Le dossier (catégorie A.2) peut être consulté à l' administration communale à partir du

Date d' affichage	Date de l' ouverture de l' enquête	Lieu, date et heure de clôture de l' enquête	Personne de contact
09 septembre 2022	15 septembre 2022	Service Environnement avenue de la Gare, 68 4610 Beyne - Heusay 31 octobre 2022 à 16h00	Service Environnement avenue de la Gare, 68 4610 Beyne - Heusay

Le dossier peut être consulté à partir de la date d' ouverture jusqu' à la date de clôture de l' enquête sur le site internet <http://enquetepublique-paris.wallonie.be> et chaque jour ouvrable pendant les heures de service sur rendez-vous au Service Environnement de la commune (*).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites, dans le délai repris ci-dessus, jusqu' à la clôture de l' enquête :

- par courrier adressé au S.P.W. A.R.N.E. – Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d' eau et du Bien-être animal – Direction des Cours d' eau non navigables avenue Prince de Liège n°7 à 5100 JAMBES
- par courriel à l' adresse : enquetepublique.paris@spw.wallonie.be
- via le formulaire prévu à cet effet sur le site <http://enquetepublique-paris.wallonie.be>

Tout intéressé peut également formuler ses observations orales sur rendez-vous, auprès de l' administration communale, dans les délais susmentionnés.

A Beyne-Heusay, le 05 septembre 2022.

Le Directeur général,

(s)

M. HOTERMANS

Le Bourgmestre,

(s)

D. HENROTTIN

(*) Le rendez-vous est à prendre auprès du conseiller en environnement de la commune - Service Environnement (04/ 355.81.65).

Ce projet est également soumis aux consultations transfrontalières. Suite à l' enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.